

Mouvement de l'Emploi du Premier Degré

CALENDRIER 2026 V2

Mutation interdiocésaine

DATES	ACTEURS	OBJET
Mardi 6 janvier au Vendredi 23 janvier	DDEC	Envoi des imprimés de demande de mutation INTER diocésaine aux Chefs d'établissements.
	Enseignant	Informe le ou les Chef(s) d'établissement(s) concerné(s) de son souhait de mutation.
Lundi 26 janvier	Le Chef d'établissement	Date limite de retour à la DDEC de la fiche de demande d'inscription au mouvement pour une mutation INTER diocésaine. Le cas échéant envoi d'un mail comportant la mention « mutation interdiocésaine : ÉTAT NÉANT ».
Vendredi 30 janvier	DDEC	Date limite d'envoi de l'imprimé de demande de mutation Interdiocésaine aux CDE sollicitées qui les codifient.

Procédures communes aux demandes de mutation intra et interdiocésaines

DATES	ACTEURS	OBJET
Lundi 5 janvier	Rectorat	Circulaire sur le mouvement.
Lundi 19 janvier	DDEC	Ouverture du site cde.ec83.com/
Du lundi 19 janvier au jeudi 12 février	Candidat Le Chef d'établissement	- Informe le ou les Chef(s) d'établissement(s) concerné(s) de son souhait de mutation et constitue son dossier sur le site cde.ec83.com/ - Recensement des services vacants et susceptibles de l'être.
Vacances d'hiver du 14 février au 1^{er} mars		
Mercredi 11 mars 9h-12h	Commission Diocésaine de l'Emploi	Examen et codification des candidatures : demandes de mutation intra-diocésaine et émanant des autres diocèses.
À partir du Jeudi 12 mars	DDEC	Envoi du tableau de codification aux Chefs d'établissement et communication des codifications aux enseignants.
Vendredi 13 mars	Rectorat DDEC	Publication des services vacants et susceptibles de l'être sur le site cde.ec83.com/

Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Var

Du vendredi 13 mars au vendredi 27 mars	Candidat	- Postule en ligne sur le site de rectorat.
Lundi 30 mars 8h	Candidat	<p>Date limite d'envoi des dossiers de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Auprès des Chefs d'établissement concernés (CV + lettre de motivation+ récapitulatif des candidatures) <u>ET</u> • Auprès de la secrétaire de la CDE (récapitulatif des candidatures)
Du vendredi 13 mars au lundi 30 mars 10h	Le Chef d'établissement	Accuse obligatoirement réception des candidatures.
Vacances de Pâques du 10 au 26 avril 2026		
Jeudi 30 avril 14h30-17h30	Commission Diocésaine de l'Emploi	<p>Examen des candidatures et des souhaits des Chefs d'établissement.</p> <p>Notification des avis aux Chefs d'établissement.</p>
Lundi 11 mai 16h30-18h30	Commission Diocésaine de l'Emploi	Régulation des nominations avant la Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI).
Mardi 2 juin	Rectorat et Enseignement catholique	Commission Consultative Mixte Interdépartementale
Mardi 2 juin	Rectorat	Notification des résultats de la CCMI aux Chefs d'établissement.
Jeudi 18 juin	Rectorat	Notification des résultats du mouvement aux enseignants.
Courant juillet	DDEC SGEC	Procédure de la Commission Nationale de l'Emploi.